



Monsieur le président du CHSCT multidirectionnel des Yvelines,

Alors que les mesures d'urgences ont débuté le mardi 17 mars et que toutes les directions des finances publiques de la région Ile de France ont déjà convoqué un CHSCT , voire deux voire même plus , nous avons enfin reçu notre première convocation . Comme le dit l'adage, mieux vaut tard que jamais. Cette instance se réunit, ENFIN, à une semaine de la fin du confinement.

La CGT Finances le rappelle sans cesse depuis plusieurs semaines, notamment lors des conférences téléphonées nationales et locales : à la DGFIP , aux Douanes , à l'INSEE (comme partout ailleurs), la réalisation de missions dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) doit être indissociable de la protection la plus rigoureuse des agents et du public. L'un ne peut aller sans l'autre.

Pour la CGT Finances, aucun agent ne doit être mis en danger sanitaire dans la réalisation de ses missions par manque d'anticipation ou manque de mesures de protections concrètes.

C'est pourquoi elle exige en cette période de crise sanitaire (liste non exhaustive) :

- un confinement le plus large possible des agents à leur domicile accompagné d'un déploiement du télétravail comme moyen essentiel d'accomplissement du PCA ;
- qu'aucun agent ne soit en contact direct avec le public ;
- pour les agents obligés de travailler sur site, fourniture systématique de moyens individuels de protection (masques , gel hydro-alcoolique, lingettes, savon, essuie-mains à usage unique), mise en place de barrières matérielles de protection permettant la distanciation sociale interne comme externe, etc ;
- l'amélioration et le renforcement des prestations de nettoyage et désinfection des environnements de travail et lieux sensibles susceptibles de nourrir des foyers infectieux ;
- la plus grande surveillance de la bonne mise en oeuvre des recommandations de l'organisation mondiale de la santé sur les quarantaines en cas d'agent contaminé au sein d'un service, et de la désinfection immédiate des locaux ;
- le respect du droit d'alerte et de retrait des collègues en l'absence de protections spécifiques, qui ne peut être remis en cause qu'à l'appréciation souveraine des tribunaux.

La CGT Finances partage les propos de notre secrétaire général confédéral Philippe Martinez : « Il faut arrêter d'urgence les productions non essentielles ». Et plutôt qu'un état d'urgence sanitaire dont les ordonnances bafouent inutilement le droit du travail, « Nous demandons que soit décrété un état de catastrophe sanitaire, sur le modèle des catastrophes naturelles ».

Nos administrations sont garantes de nos missions,elles sont également responsables de l'intégrité physique et morale des agents qui les assurent !Si les agents ont des obligations,ils ont aussi des droits !

Enfin, tous les acteurs de ce CHSCT multidirectionnel des Yvelines devront rester vigilants à la sortie du confinement de nos collègues et mesurer l'impact psychologique que ce confinement aura eu sur eux. Les directions devront prendre leurs responsabilités afin de garantir la santé physique et psychologique de chacun de leur agent.